



DELIBERATION N°2023/09/101 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Acquisition d'engins de tassement et de traction des bennes des déchetteries - Plan de financement prévisionnel - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Séance du 27 septembre 2023
Date de convocation : 21 septembre 2023
Membres en exercice : 37
26 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président – Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président - Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente - Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Isabelle PINON, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Mohamed TOUHAMI - Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Jérémy PEREDES
- Christophe TICHET a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Absentes excusées

Véronique BENEZET - Carole CALBA

Absents

Serge GARNIER – Jean-Louis MEIZONNET – Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Katy GUYOT

EXPOSE

Dans le cadre de la réflexion engagée au sein de la collectivité sur la modernisation et les évolutions à apporter au service de gestion des déchets, plusieurs actions sont en cours visant à réduire le volume des déchets traités dans les quatre déchetteries communautaires et à optimiser le transport des bennes vers les sites de traitement.

Une des premières pistes d'action consistait à faire l'acquisition de quatre broyeurs de végétaux sur bennes.

Par délibération n°2022/12/115, le Conseil de Communauté approuvait ce projet et son plan de financement et sollicitait l'aide de l'Etat.

En raison de contraintes techniques liées à la configuration des déchetteries, ce projet a été abandonné et a évolué en l'acquisition d'engins de tassement et de traction des bennes qui permettront la compaction de plusieurs types de déchets.

Le montant total de l'opération est évalué à **436 900,00 € HT**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Nature	Montant HT (en €)	Financement	Montant HT (en €)	%	Acquis ou sollicité
Compacteurs	436 900,00	Etat (DETR)	174 760	40,00	Sollicité
		Autofinancement	262 140	60,00	
TOTAL		TOTAL	436 900	100,00	

Il est donc proposé aux membres du Conseil de Communauté de se prononcer sur cette opération ainsi que sur le plan de financement prévisionnel, de solliciter l'aide l'Etat, et d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2023/03/33 en date du 29 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023-Budget Principal ;

Vu l'avis favorable de la commission « Transition Environnementale et Développement Durable » du 11 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours » du 18 septembre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 20 septembre 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'ABROGER la délibération N°2022/12/115 relative à l'acquisition de broyeurs de végétaux sur bennes et de broyeurs de végétaux pour les services techniques ;
- d'APPROUVER le montant de l'opération d'acquisition d'engins de tassement et de traction des bennes des déchetteries pour un montant total de 436 900,00 € HT ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet ;
- de SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023



ID : 030-243000593-20230927-DL2023_09_101-DE